

Rentrée universitaire 2000-2001 : la rentrée des licences professionnelles, de la poursuite des réformes destructrices des diplômes et des qualifications

Ce qui caractérise cette rentrée universitaire, c'est la volonté du gouvernement de modifier en profondeur les bases du système universitaire. S'appuyant sur les réformes antérieures, le gouvernement PS-PCF-Radicaux-Citoyens-Verts entend aller plus loin vers la déqualification de la jeunesse étudiante. La réforme Bayrou des DEUG introduisait un semestre de découverte en première année afin de permettre une éventuelle réorientation ; en réalité nombre d'étudiants se découragent car le premier semestre est un semestre fourre-tout : il conduit le plus souvent au redoublement ou à l'abandon. Les licences professionnelles sont pour le gouvernement le moyen d'adapter l'ensemble des diplômes. Cette « adaptation » va être légalisée et généralisée par la loi de « modernisation sociale » qui sera discutée au Parlement en janvier 2001. L'exposé des motifs de ce projet de loi indique que :

« tout diplôme de l'enseignement supérieur est considéré comme pouvant avoir une finalité professionnelle directe ou indirecte. »

L'article 41 modifie la loi d'orientation sur l'enseignement technologique de 1971 :

« Les diplômes ou les titres à finalité professionnelle sont acquis par les voies scolaires et universitaires, par l'apprentissage, par la formation professionnelle continue ou, tout ou partie par la validation des acquis ou l'expérience. La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes (...) ». « Le jury d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle délivré au nom de l'État peut dispenser un candidat désirant l'acquérir, des titres ou diplômes requis pour les préparer. »

L'article 42 du même projet modifie la loi Savary de l'enseignement supérieur de 1984 : l'article 5 de cette loi indique :

« Les études supérieures accomplies en France et à l'étranger et les acquis de l'expérience obtenus dans la vie active peuvent être validés par un jury dans les conditions définies à l'article 17-1 pour remplacer tout ou partie des épreuves conduisant à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre de l'enseignement supérieur. »

L'article 17-1 de la loi de modernisation sociale stipule :

« Toute personne qui a exercé pendant trois ans une activité professionnelle rémunérée ou bénévole, en rapport avec l'objet de sa demande, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention d'un diplôme ou titre de l'enseignement supérieur. »

Le jury validant ces acquis sera composé d'enseignants-chercheurs et « de personnes compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Le jury apprécie la demande de validation à l'issue d'un entretien avec le candidat portant sur un dossier constitué par celui-ci.. »

Ainsi, ce projet de loi doit généraliser la professionnalisation des études et permettre que soit enfin réalisés les objectifs que la bourgeoisie cherche à atteindre depuis trois décennies. En 1972, le ministre Edgar Faure les formulaient ainsi :

« Désenclancher l'automatisme diplôme-emploi que l'économie de beaucoup de pays, même développés, ne pourra pas toujours garantir. »

En ouvrant la possibilité d'obtenir « tout ou partie d'un diplôme » par validation des acquis professionnels, le projet de loi de modernisation sociale liquide le lien diplôme-qualification. Le diplôme ne sanctionnera plus des connaissances scientifiques communes à un ensemble d'étudiants ; il ne sera plus la référence des qualifications qui garantissent sur le marché du travail un certain niveau de rémunération, des conditions de travail identiques en limitant la concurrence entre les salariés. Ainsi, par exemple, une licence ouvre le droit à passer des concours de catégorie A dans la Fonction publique, elle définit dans les conventions collectives du secteur privé le niveau IV de qualification.

Aujourd'hui, il est impératif pour la bourgeoisie française de disposer d'une main-d'œuvre flexible, polyvalente, bon marché et docile, en un mot de dévaloriser la valeur de la force de travail. Parce qu'ils définissent les grilles de qualifications nationales, les diplômes nationaux permettent de limiter la concurrence entre travailleurs. Ce qu'exige la bourgeoisie c'est de tendre le plus possible vers l'individualisation des relations de travail, que ce soit pour le contrat, l'organisation du temps de travail (annualisation), le salaire (au forfait), le chômage (PARE), la retraite (départs individualisés). Il faut pour cela liquider les diplômes nationaux à partir desquels sont définies les qualifications.

C'est pourquoi, à l'Université comme dans tout le système éducatif, c'est le contenu même de la formation intellectuelle qui doit être modifié pour coller au mieux aux exigences de la bourgeoisie. C'est le sens de la « révolution pédagogique » que réclame le patronat. La bourgeoisie justifie ses plans sous des apparences « humanitaires » : si apprendre est « l'affaire de toute une vie dans toute la diversité de la vie sociale », il n'y pas lieu de « privilégier une institution » : l'école, l'Université. On peut aussi bien apprendre au bureau, à l'usine, à l'armée,... Cette conception est le pendant de la « société mobile » : il faut « apprendre à être ». Cette formule cherche à masquer les objectifs réels du patronat : liquider tous les acquis de la classe ouvrière afin d'aboutir à une baisse importante de la valeur de la force de travail.

Une « révolution pédagogique » pour détruire l'enseignement supérieur

- La licence professionnelle : passage obligé pour la professionnalisation des études supérieures et la formation continue :

Le ministre de l'Éducation nationale, Jack Lang, a mis en avant, lors de sa conférence de presse de rentrée, la nécessité de construire un espace européen de l'enseignement supérieur afin d'élaborer des diplômes à vocation professionnelle, adaptés au marché européen. Comme le préconisaient déjà le rapport Attali, puis le plan U3M, la professionnalisation des études supérieures est indispensable pour livrer l'Université au patronat et aux pouvoirs locaux.

La licence professionnelle est la pointe avancée de la « réforme en profondeur » de l'enseignement supérieur, de la « professionnalisation » des études supérieures, du développement de la « formation tout au long de la vie » au détriment de la formation initiale. Dans un point de presse du 28 juin, Jack Lang et Jean-Luc Mélenchon la présentaient comme une « diplôme de type nouveau », « le diplôme type de l'éducation tout au long de la vie », « une procédure originale » qui « répond aux objectifs pris en commun au niveau européen. »

La nature des licences professionnelles est indiquée par son mode d'élaboration consistant en un partenariat des Universités avec les entreprises et les branches professionnelles (16 semaines de stage en entreprise, un projet « tutoré » en relation avec le stage, des salariés d'entreprise en guise de professeur pour 25% des « cours » délivrés,...). Elle implique le système de validation des acquis professionnels pour l'obtention du diplôme, système que la projet de loi de modernisation sociale a pour but de légaliser.

Il s'agit bien, comme l'explique le projet de remplacer les qualifications sanctionnées par des diplômes, nationaux et reconnus par les conventions collectives, par des compétences individuelles acquises lors des expériences professionnelles de chacun. Cela va de pair avec le « parcours individualisé » qui se développe dans le premier cycle universitaire.

195 licences professionnelles ont été mises en place pour cette rentrée 2000-2001. Un comité de suivi (dans lequel siègent les représentants des syndicats étudiants, dont ceux de l'Unef-id) a été constitué afin de vérifier l'efficacité de ce nouveau dispositif au terme duquel les licences présentées localement, par chaque président d'université, sans cadre national, seront habilitées ou non. De plus le ministère indique que cette « professionnalisation » des études passe par une nouvelle définition de l'acte d'enseigner.

- Une nouvelle définition de l'acte d'enseigner :

En 1998, une réflexion sur la façon d'enseigner a été impulsée par un groupe de travail confié au recteur Michel Bormancin et relatif au contenu de la formation des professeurs à l'IUFM. Les conclusions ont été remises en décembre 2000.

Un nouveau cursus consacrera la polyvalence des maîtres rendue nécessaire par la mise en place de DEUG et licences pluridisciplinaires.

Le statut des enseignants-chercheurs est aussi progressivement remis en cause. L'enseignement supérieur se « secondarise ». Pour l'année 2000-2001, ce sont 300 postes d'ATER qui sont créés sur 600 emplois ; il s'agit d'enseignants détachés du secondaire à l'Université. Le but est de réduire le contenu de l'enseignement à « l'armement » nécessaire des futurs travailleurs pour les adapter au marché du travail, pour répondre aux besoins patronaux. Dans le même temps est organisée la baisse de la valeur de la force de travail des enseignants-chercheurs. Ces derniers disposent d'un statut définissant leur service en un nombre limité d'heures d'enseignement pour une part et pour une autre part en travaux de recherche scientifique. Ce statut leur garantit un certain niveau de salaire ;

l'heure de cours assurée par un prof du secondaire coûte beaucoup moins cher à l'université que celle assurée par un enseignant-chercheur. Dans un système qui se fixe pour objectif la déqualification de la jeunesse, un enseignement dont la substance émane de la recherche n'a plus d'utilité.

Pour la défense des qualifications et des diplômes nationaux, défendre inconditionnellement les Unef

Liquidier le lien diplôme-qualification, réduire les coûts de formation, faire baisser la valeur de la force de travail, tels sont les objectifs qui sous-tendent toutes les « réformes » mises en place par les gouvernements bourgeois. La jeunesse, et en particulier les étudiants ne peuvent accepter la mise en cause et la destruction des diplômes nationaux, du baccalauréat, du droit aux études. C'est pourquoi, le gouvernement compte sur l'appui des dirigeants des syndicats d'enseignants et d'étudiants pour mettre en œuvre sa politique.

Ainsi, au nom de la démocratisation, les dirigeants des organisations étudiantes réclament « *une réforme pédagogique* » : « *nous voulons une pédagogie individualisée permettant à l'étudiant de construire son savoir à sa façon, à son rythme.* », « *...un suivi régulier et individualisé des étudiants (...) le développement des enseignements pluridisciplinaires* » (tract de rentrée 2000 de l'Unef-id). Réclamer « *l'individualisation* » c'est aller dans le sens de la liquidation des diplômes nationaux, de la « *validation des acquis professionnels* », du renforcement de l'autonomie des universités.

Alors que le gouvernement cherche à généraliser les DEUG et les licences pluridisciplinaires, les dirigeants de l'Unef-id, ceux de l'Unef réclament « des enseignements pluridisciplinaires ». En septembre 2000, les enseignants des lycées de l'agglomération lyonnaise ont reçu une publicité émanant de l'Université vantant les mérites d'un enseignement supérieur pluridisciplinaire en langue vivante. Or ce que souhaite le gouvernement c'est de mettre en place des CAPES pluridisciplinaires. Au moment où un grand nombre d'enseignants vont partir à la retraite, c'est un moyen d'économiser des postes (et de limiter le recrutement de jeunes professeurs) : le même professeur pourra par exemple assurer à la fois des cours d'italien, d'espagnol et de français. Cette bivalence, (ou plurivalence des enseignants), permet de développer la flexibilité et conduit à la déqualification des enseignants.

Les mêmes dirigeants réclament au nom de la « *révolution pédagogique* » une évaluation des enseignants et de leur enseignement par les étudiants eux-mêmes. Cette exigence démagogique masque le fait que l'échec des étudiants est le produit des réformes successives (de l'enseignement primaire, secondaire, supérieur) ; elle rend les enseignants responsables du fait que « *40% des étudiants en DEUG échouent* ». Le même tract de rentrée poursuit : « *certes le tutorat s'est développé, des enseignements de méthodologie ont été créés, une évaluation des enseignements a été introduite, mais ces mesures sont restées mal adaptées et mal ciblées, sans moyens, sans cohérence globale.* » Il s'agit ni plus ni moins que d'exiger la poursuite et l'accentuation des réformes gouvernementales.

L'objectif avoué de ces réformes (en particulier de la réforme Bayrou du premier cycle, de la mise en place des licences professionnelles) c'est de faire diminuer le nombre d'étudiants à l'Université : depuis 1995, on observe à chaque rentrée une baisse du nombre des étudiants. Selon le gouvernement, le budget des universités aurait augmenté. Pourtant, les universités souffrent d'un manque criant de moyens matériels, de locaux, d'enseignants-chercheurs. A Paris I par exemple, il manque 40 000m² de locaux, nombre d'étudiants suivent des cours dans des locaux insalubres...Il y a quelques semaines, la faculté de Montpellier était en grève pour exiger les moyens nécessaires. En réalité, le gouvernement utilise les contraintes budgétaires pour pousser les Universités à la « *professionnalisation* » des études, à développer les liens avec le patronat local.

En octobre 2000, au lieu d'appeler les étudiants à se mobiliser pour manifester en masse à l'Assemblée nationale afin d'imposer à la majorité PS-PCF de voter contre le budget de mise en œuvre des réformes gouvernementales, les dirigeants de l'Unef-id, de concert avec ceux de l'Unef, ont proposé aux étudiants de signer une « *lettre ouverte au gouvernement* » qui réclame : « *une réforme de l'aide sociale (la création d'une allocation d'étude basée sur la situation propre de l'étudiant)* », « *une révolution pédagogique à l'université* ». Cette reprise pure et simple par les dirigeants étudiants du programme de la bourgeoisie, du gouvernement que dirige Jospin avait pour fonction de désarmer les étudiants, d'anesthésier tout combat contre le gouvernement PS-PCF-RCV.

En renonçant aux revendications traditionnelles de l'Unef (« Allocation d'étude unifiant les étudiants » en permettant à tous de poursuivre leurs études indépendamment de la situation de leurs parents et sans être contraint à des « petits boulots »), en considérant que le système des bourses est dépassé « *car il assimile son bénéficiaire à un assisté* », en réclamant « *une allocation d'étude basée sur la situation propre de l'étudiant* » (c'est-à-dire prenant en compte les « revenus » salariés, les indemnités de stages, les pensions des parents,...) les dirigeants de l'Unef-id reprennent à

leur compte les plans de la bourgeoisie. En 1995, le rapport Minc commandé par le gouvernement Chirac-Juppé affirmait : « *Il n'est pas sûr qu'il faille aider toutes les familles de la même façon. De manière générale, l'optique de « discrimination positive » peut conduire à revoir le principe de gratuité de certains services publics.* »

Parce qu'ils savent que les étudiants sont fondamentalement opposés à la politique du gouvernement, parce l'existence de l'Unef-id et de l'Unef peut être, contre la politique des dirigeants, un point d'appui pour permettre aux étudiants de se rassembler et de combattre les réformes gouvernementales, les dirigeants de l'Unef-id et de l'Unef ont décidé d'avancer vers la liquidation du syndicalisme étudiant. Sous couvert de rassembler les étudiants, ils ont décidé de dissoudre les Unef dans un « mouvement étudiant » intégrant les associations et les corpos. Il s'agit de transformer, de détruire le syndicalisme étudiant fondé sur la défense des intérêts généraux des étudiants.

Le rôle d'un syndicat est de définir collectivement sur la base de rapports d'activité et d'orientation, des combats à mener nationalement contre les réformes de destruction des Universités publiques, des diplômes nationaux, des interventions en défense des étudiants au jour le jour. En 1986, l'Unef-id a permis la centralisation des étudiants de toute la France, de toutes les Universités ; rapidement, à l'appel de l'Unef-id, les étudiants ont manifesté centralement à Paris pour exiger le retrait du projet Devaquet qui organisait l'expulsion des étudiants des Universités. Aujourd'hui, pour aider le gouvernement à poursuivre les réformes de dislocation de l'Université, de destruction des diplômes nationaux, les dirigeants des syndicats étudiants entendent substituer aux syndicats, un « syndicalisme » de service, de proximité, en développant des activités de services de substitution à la prise en charge par l'État de la gratuité de l'enseignement et de l'aide sociale (restauration, photocopies, livres,...). Ils veulent transformer le syndicat en un outil de gestion des Universités.

Il est donc nécessaire d'exiger les dirigeants de l'Unef-id et de l'Unef qu'ils se prononcent pour la défense des diplômes nationaux, qu'ils organisent le combat pour le retrait du décret instaurant les licences professionnelles.

Il faut exiger des dirigeants syndicaux :

- **Qu'ils rompent toute négociation avec le gouvernement sur la concertation engagée pour la mise en place des propositions de Lang,**
- **et par conséquent qu'ils se retirent des comités de suivi et autres conseils de gestion visant à l'application des licences professionnelles.**

Cela implique de combattre pour la défense des Unef, contre leur dissolution dans « un mouvement étudiant ».

En 1997, les travailleurs et les jeunes ont élu une majorité de députés du PS et du PCF pour en finir avec la politique du gouvernement Chirac-Juppé s'attaquant à tous les acquis ouvriers. Contre ce vote de classe a été constitué un gouvernement de type Front populaire rassemblant des partis ouvriers et des partis étrangers à l'histoire du mouvement ouvrier (Radicaux-Citoyens-Verts), un gouvernement faisant allégeance à Chirac. L'existence d'une majorité de députés du PS et du PCF est un point d'appui pour la classe ouvrière et la jeunesse pour poser objectivement la question du pouvoir, d'un gouvernement ouvrier.

C'est pourquoi, il faut exiger des dirigeants des syndicats étudiants qu'ils organisent lors de la discussion sur le projet de loi de modernisation sociale une manifestation à l'Assemblée nationale pour imposer à la majorité PS-PCF le rejet de ce projet de loi.

En l'absence de Parti ouvrier révolutionnaire, les travailleurs ne peuvent utiliser que ce qu'ils ont, « leurs vieilles organisations », pour défendre leurs intérêts de classe : c'était le sens du vote de 1997.

Mais il ne faut avoir aucune illusion : les dirigeants des syndicats étudiants, comme ceux des syndicats ouvriers, le PS et le PCF ne rompent pas d'eux-mêmes avec la bourgeoisie, ne développeront pas, après des années de trahison, une politique conforme aux intérêts des travailleurs, des jeunes. Ils ne s'engageront pas sur la voie qui mène au socialisme, ils ne mèneront pas la révolution.

C'est pourquoi, il est nécessaire de s'organiser, de se regrouper autour de cercles Révoltes pour discuter de comment défendre les revendications étudiantes, de préparer le combat efficace nécessaire pour regrouper plus largement les jeunes qui cherchent des réponses politiques, de discuter de quelle organisation il faut construire pour en finir avec l'exploitation capitaliste, en résumé de comment construire une Organisation Révolutionnaire de la Jeunesse.